

ANNEXE I
(article 42)

TARIFICATION POUR L'UTILISATION DE CERTAINS STATIONNEMENTS

Ligne	Description	Tarif
1	Stationnement TF-1 - Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps - Fonctionnaires à l'emploi de la Ville de Québec par mois;	63 \$
2	Stationnement TF-2 - Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps - Fonctionnaires à l'emploi de la Ville de Québec par mois;	25 \$
3	Stationnement TF-3 - Utilisation quotidienne pour une période de 8 heures à 16 heures, de 16 heures à minuit ou de minuit à 8 heures - Fonctionnaires à l'emploi de la Ville de Québec par période;	2,50 \$
4	Stationnement TF-4 - Utilisation quotidienne pour une période de 8 heures à 16 heures, de 16 heures à minuit ou de minuit à 8 heures - Personne à l'emploi d'une entreprise qui occupe des locaux appartenant à la Ville de Québec par période;	2,50 \$
5	Stationnement TF-5 - Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps :	
	a) Personne à l'emploi de la Ville de Québec utilisant un véhicule de la Ville de Québec;	0 \$
	b) Personne détenant un abonnement à titre d'utilisateur d'un équipement culturel ou de loisirs de la Ville de Québec situé dans un immeuble de la Ville de Québec voisin du lieu de stationnement;	0 \$
	c) Personne désignée usager spécial par le comité exécutif;	0 \$
6	Stationnement TF-6 - Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps - Personne à l'emploi du Centre de services scolaire de la Capitale;	0 \$
7	Stationnement TF-7 - Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps - Personne à l'emploi d'une entreprise qui occupe des locaux appartenant à la Ville de Québec par mois;	25 \$
8	Stationnement TF-8 - Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps incluant une charge additionnelle de 18 \$ pour l'utilisation d'une prise électrique pour recharger un véhicule - Personnel à l'emploi de la Ville de Québec utilisant un véhicule électrique par mois;	81 \$

9	Stationnement TF-9 - Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps - Personne à l'emploi de la Ville de Québec par mois;	63 \$
10	Stationnement TF-10 - Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps - Fonctionnaire à l'emploi de la Ville de Québec;	0 \$
11	Stationnement TF-11 - Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps - Personne à l'emploi d'une entreprise qui occupe des locaux appartenant à la Ville de Québec;	0 \$
12	Stationnement TR-1 - Abonnement annuel pour une utilisation en tout temps - Personne résidant dans un rayon d'un kilomètre du lieu du stationnement par année;	557 \$
13	Stationnement TR-2 - Abonnement semi-annuel pour une utilisation en tout temps - Personne résidant dans un rayon d'un kilomètre du lieu du stationnement par période;	279 \$
14	Stationnement TR-3 - Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps - Personne résidant dans un rayon d'un kilomètre du lieu de stationnement par mois;	111 \$
15	Stationnement TR-4 - Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps - Résident du bâtiment sous lequel le lieu de stationnement est situé par mois;	25 \$
16	Stationnement TR-5 - Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps - Personne résidant dans un rayon d'un kilomètre du lieu du stationnement par mois;	85 \$
17	Stationnement TR-6 - Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps - Résident de la coopérative d'habitation Ludovica et de la coopérative d'habitation de la Rivière par mois;	13 \$
18	Stationnement TC-1 - Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps - Commerçant exploitant une place d'affaires dans un rayon d'un kilomètre du lieu de stationnement par mois;	150 \$

	Stationnement TP-1 - Abonnements entre la période du 1er novembre au 30 avril de 18 heures à 8 heures lors d'une opération de déneigement annoncée à l'aide des signaux clignotants :	
19	a) Abonnement débutant entre le 1er et le 28 novembre inclusivement - Tous;	114 \$
	b) Abonnement débutant entre le 29 novembre et le 12 décembre inclusivement - Tous;	98 \$
	c) Abonnement débutant entre le 13 et le 26 décembre inclusivement - Tous;	86 \$
	d) Abonnement débutant entre le 27 décembre et le 9 janvier inclusivement - Tous;	72 \$
	e) Abonnement débutant entre le 10 et le 23 janvier inclusivement - Tous;	61 \$
	f) Abonnement débutant entre le 24 janvier et le 6 février inclusivement - Tous;	49 \$
	g) Abonnement débutant entre le 7 et le 20 février inclusivement - Tous;	37 \$
	h) Abonnement débutant entre le 21 février et le 12 mars inclusivement - Tous;	25 \$
	i) Abonnement débutant entre le 13 mars et le 30 avril inclusivement - Tous;	13 \$
j)	Sur le terrain de l'aréna Patrick-Poulin, sur le terrain situé à l'intersection des rues Gagné et Gauvin, formé des lots numéros 1 944 907 et 1 942 177 du cadastre du Québec, le tarif applicable pour la période, peu importe la date de début et de fin de l'abonnement - Tous;	114 \$
k)	Sur le terrain du Centre d'art La Chapelle, formé du lot numéro 1 942 070 du cadastre du Québec, sur le terrain adjacent à l'avenue Giguère situé près de l'avenue Arthur-Gagné formé du lot numéro 1 942 046 du cadastre du Québec, le tarif applicable pour la période, peu importe la date de début et de fin de l'abonnement - Tous;	114 \$
20	Stationnement TP-2 - Abonnement mensuel de 8 heures à 18 heures - Tous par mois;	102 \$
21	Stationnement TP-3 - Abonnement mensuel de 18 heures à 8 heures le lendemain - Tous par mois;	55 \$
22	Stationnement TP-4 - Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps - Tous par mois;	114 \$

23	Stationnement TP-5 - Abonnement mensuel de 15 heures à 9 heures le lendemain, du lundi au vendredi et en tout temps le samedi et le dimanche - Tous par mois;	53 \$
24	Stationnement TP-6 - Abonnement mensuel de 7 heures à 18 heures du lundi au vendredi - Tous par mois;	149 \$
25	Stationnement TP-7 - Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps - Tous par mois;	185 \$
26	Stationnement TP-8 - Abonnement mensuel de 15 heures à 9 heures le lendemain, du lundi au vendredi en tout temps le samedi et le dimanche - Tous par mois;	63 \$
27	Stationnement TP-9 - Abonnement mensuel de 7 heures à 18 heures du lundi au vendredi - Tous par mois;	102 \$
28	Stationnement TP-10 - Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps - Tous par mois;	125 \$
29	Stationnement TP-11 - Abonnement mensuel de 15 heures à 9 heures du lundi au vendredi et en tout temps le samedi et le dimanche - Tous par mois;	26 \$
30	Stationnement TP-12 - Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps - Locateur d'espaces au Marché public de Sainte-Foy ou horticulteur de la Coopérative des horticulteurs de Québec par mois;	13 \$
31	Stationnement TP-13 - Abonnement mensuel de 7 heures à 18 heures du lundi au vendredi - Tous par mois;	99 \$
32	Stationnement TP-14 - En tout temps - Visiteur d'un immeuble municipal;	0 \$
33	Stationnement TP-15 - Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps - Groupe Immeuble Régime VII inc. par mois;	34 \$
34	Stationnement TP-16 - Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps - Tous, lorsqu'un groupe utilise plus de 50 cases par mois;	77 \$
35	Stationnement TP-17 - Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps - Personne travaillant dans le quartier Saint-Roch par mois;	31 \$
36	Stationnement TP-20 - Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps - Tous par mois;	79 \$

37	Stationnement TP-22 - Abonnement mensuel de 8 heures à 18 heures, du lundi au vendredi - Tous par mois;	49 \$
38	Stationnement TP-23 - Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps - Tous par mois;	91 \$
39	Stationnement TP-30 - Abonnement mensuel pour l'utilisation d'un espace réservé en tout temps - Tous par mois;	222 \$
40	Stationnement TH-1 - Horaire pour la période indiquée sur un parcomètre - Tous par heure;	3,25 \$
41	Stationnement TH-3 - Horaire en tout temps, pour une période de :	
	a) 0 à 10 minutes - Tous;	0 \$
	b) Par période de 20 minutes - Tous;	2,00 \$
	c) 3 heures 21 minutes à 24 heures - Tous;	21,00 \$
42	Stationnement TH-4 - Horaire en tout temps, pour une période de :	
	a) 0 à 15 minutes - Sans coupon;	0 \$
	b) 16 minutes et plus - Sans coupon par minute;	0,10 \$
	c) 0 à 60 minutes - Avec coupon de 60 minutes;	0 \$
	d) 61 minutes et plus - Avec coupon de 60 minutes par minute;	0,10 \$
	e) 0 à 90 minutes - Avec coupon de 90 minutes;	0 \$
	f) 91 minutes et plus - Avec coupon de 90 minutes par minute;	0,10 \$
	g) Maximum journalier (durée de 24 heures) - Tous;	23,20 \$

	Stationnement TH-5 - Du 15 mai au 15 octobre, pour une période de:	
43	a) 0 à 10 minutes - Sans timbre ou avec un timbre marchand ou un timbre restaurateur;	0 \$
	b) 11 à 15 minutes - Sans timbre;	1,50 \$
	c) 16 à 30 minutes - Sans timbre;	3,25 \$
	d) 31 minutes à 45 minutes - Sans timbre;	5,25 \$
	e) 46 minutes à 1 heure - Sans timbre;	6,50 \$
	f) 1 heure 1 minute à 1 heure 15 minutes - Sans timbre;	8,75 \$
	g) 1 heure 16 minutes à 1 heure 30 minutes - Sans timbre;	10,75 \$
	h) 1 heure 31 minutes à 1 heure 45 minutes - Sans timbre;	11,75 \$
	i) 1 heure 46 minutes à 2 heures - Sans timbre;	14,25 \$
	j) 2 heures 1 minute à 2 heures 15 minutes - Sans timbre;	15,50 \$
	k) 2 heures 16 minutes à 2 heures 30 minutes - Sans timbre;	17,50 \$
	l) 2 heures 31 minutes à 2 heures 45 minutes - Sans timbre;	19,00 \$
	m) 2 heures 46 minutes à seize heures - Sans timbre;	20,75 \$
	n) 11 minutes à 1 heure - Avec un timbre marchand;	0 \$
	o) 1 heure 1 minute à 1 heure 15 minutes - Avec un timbre marchand;	1,50 \$
	p) 1 heure 16 minutes à 1 heure 30 minutes - Avec un timbre marchand;	3,25 \$
	q) 1 heure 31 minutes à 1 heure 45 minutes - Avec un timbre marchand;	5,25 \$
	r) 1 heure 46 minutes à 2 heures - Avec un timbre marchand;	6,50 \$
	s) 2 heures 1 minute à 2 heures 15 minutes - Avec un timbre marchand;	8,75 \$
	t) 2 heures 16 minutes à 2 heures 30 minutes - Avec un timbre marchand;	10,75 \$
	u) 2 heures 31 minutes à 2 heures 45 minutes - Avec un timbre marchand;	11,75 \$
	v) 2 heures 46 minutes à 3 heures - Avec un timbre marchand;	14,25 \$
	w) 3 heures 1 minute à 3 heures 15 minutes - Avec un timbre marchand;	15,50 \$
	x) 3 heures 16 minutes à 3 heures 30 minutes - Avec un timbre marchand;	17,50 \$
	y) 3 heures 31 minutes à 3 heures 45 minutes - Avec un timbre marchand;	19,00 \$
	z) 3 heures 46 minutes à seize heures - Avec un timbre marchand;	20,75 \$

	Stationnement TH-6 - Du 16 octobre au 14 mai pour une période de :	
44	a) 0 minute à 1 heure - Tous;	0 \$
	b) 1 heure 1 minute à 1 heure 15 minutes - Tous;	1,75 \$
	c) 1 heure 16 minutes à 1 heure 30 minutes - Tous;	3,50 \$
	d) 1 heure 31 minutes à 2 heures - Tous;	5,50 \$
	e) 2 heures 1 minute à 2 heures 15 minutes - Tous;	7,00 \$
	f) 2 heures 16 minutes à 2 heures 30 minutes - Tous;	9,25 \$
	g) 2 heures 31 minutes à 3 heures - Tous;	11,25 \$
	h) 3 heures 1 minute à 3 heures 15 minutes - Tous;	12,75 \$
	i) 3 heures 16 minutes à 3 heures 30 minutes - Tous;	15,00 \$
	j) 3 heures 31 minutes à 4 heures - Tous;	16,25 \$
	k) 4 heures 1 minute à 4 heures 15 minutes - Tous;	18,25 \$
	l) 4 heures 16 minutes à 4 heures 30 minutes - Tous;	19,75 \$
	m) 4 heures 31 minutes à seize heures - Tous;	21,75 \$
45	Stationnement TH-7 - En tout temps - Billet horaire perdu;	24,25 \$
46	Stationnement TH-8 - En tout temps - Livret de 10 permis d'une durée individuelle de 1 heure;	49 \$
47	Stationnement TH-9 - En tout temps - Livret de cinq permis journaliers;	96,50 \$
48	Stationnement TH-10 - Utilisation ponctuelle par minutes - Pour le paiement effectué avec une carte de crédit ou avec une carte de débit par minute;	0,25 \$
	Stationnement TH-15 - Horaire en tout temps, pour une période de :	
49	a) 0 minute à 10 minutes - Tous;	0 \$
	b) 11 minutes à 1 heure - Tous;	1,75 \$
	c) 1 heure 1 minute à 2 heures - Tous;	3,00 \$
	d) 2 heures 1 minute à 3 heures - Tous;	4,75 \$
	e) 3 heures 1 minute à 4 heures - Tous;	5,75 \$
	f) 4 heures 1 minute à 5 heures - Tous;	7,50 \$
	g) 5 heures 1 minute à 6 heures - Tous;	9,25 \$
	h) 6 heures 1 minute à 7 heures - Tous;	11,00 \$
	i) 7 heures 1 minute à 24 heures - Tous;	12,75 \$